

A la sortie, mon traitement sera-t-il modifié ?

- Oui, votre traitement peut être différent de celui que vous preniez chez vous. Le médecin vous remet une **ordonnance de sortie** et vous donnera toutes les explications nécessaires. Lisez-la bien avant de quitter l'établissement.



N'hésitez pas à poser des questions sur les nouveaux traitements prescrits et ceux qui ont été arrêtés.

Mes médicaments apportés me seront-ils rendus à la sortie ?

↓ OUI

L'infirmier(e) vous rend les médicaments que vous lui avez remis à l'entrée.

N'hésitez pas à les demander, en cas d'oubli.

Avec votre accord, les médicaments arrêtés par le médecin pourront être détruits par l'hôpital.



De retour à mon domicile, que dois-je faire de mon ancien traitement ?

- Il est important de suivre la **nouvelle ordonnance** car elle est mieux adaptée à votre état de santé
- Les médicaments arrêtés au cours de l'hospitalisation ne vous sont plus utiles. Rapportez-les à votre pharmacien pour destruction. Ne les jetez pas vous-même dans votre poubelle ménagère.

Ne prenez pas d'autres médicaments sans avis médical.



De retour à mon domicile, si j'ai des questions sur mon nouveau traitement ...

- Votre médecin traitant aura reçu le **compte-rendu de votre hospitalisation** et saura répondre à vos questions
- Vous pouvez également demander conseil à votre pharmacien
- Avant de prendre un nouveau médicament, informez-vous auprès de votre médecin ou de votre pharmacien



Centre Hospitalier de Châteaudun



MES MÉDICAMENTS À L'HÔPITAL

Nous vous remercions de prendre connaissance de ce fascicule afin que vous puissiez être un acteur de votre sécurité.

Je vais être hospitalisé(e), que dois-je prévoir pour mon traitement ?

- Apportez vos dernières ordonnances (généraliste/spécialiste) et, le cas échéant, vos médicaments habituels (dans leur emballage)
- Signalez au médecin les médicaments que vous prenez sans ordonnance (automédication, phytothérapie,...)
- Informez les médecins et soignants de vos allergies à des aliments ou des médicaments



Si votre hospitalisation n'était pas prévue, demandez à l'un de vos proches d'apporter vos ordonnances pour vous.

Que dois je faire de mes médicaments ?

- Remettez tous vos médicaments, si vous les avez apportés, à l'infirmier(e) qui s'occupe de votre admission
- Vos médicaments seront isolés à votre nom dans l'armoire à pharmacie du service

Mais ne vous inquiétez pas :
Vos médicaments vous seront rendus à votre sortie !



Pourquoi dois-je remettre tous mes médicaments ?

- Pendant votre hospitalisation, le médecin **adapte votre traitement habituel à votre état de santé**. Votre traitement peut être maintenu, modifié ou arrêté
- Le nombre, la forme, la couleur, la présentation des médicaments que l'on vous donne, peuvent être différents de votre traitement habituel ainsi que l'heure de prise.
- Signalez immédiatement tout effet indésirable après avoir pris un médicament.



N'hésitez pas à poser des questions sur votre traitement.



Tous les médicaments sont fournis par la pharmacie de l'hôpital et distribués par l'infirmier(e) au cours de votre hospitalisation

Exceptionnellement, si la pharmacie de l'hôpital ne dispose pas des traitements que vous prenez habituellement, vos médicaments personnels pourront être utilisés, le temps que la pharmacie de l'hôpital les commande.

D'autres médicaments apportés par mes proches sont-ils autorisés ?

NON !!!

Il est très important de ne prendre que les médicaments prescrits par le médecin à l'hôpital et fournis par l'établissement. Ils sont adaptés à votre état de santé.



En effet, des réactions entre les différents médicaments peuvent exister et risquent d'entraîner de graves complications.

Je n'ai pas pu prendre les médicaments donnés par l'infirmier(e), que dois-je faire ?

Il est important de le signaler à l'infirmier(e) ou au médecin qui s'occupe de vous

En effet, si vous n'arrivez pas à avaler un comprimé ou qu'une solution buvable a mauvais goût, parlez-en au médecin ou à l'infirmier(e). Il existe d'autres formes peut-être plus adaptées et l'équipe médicale trouvera une solution.

